



Rapport de la Section de Montréal

Mot du président, Daniel Morin



Bonjour chers membres. J'écris ces lignes au début du mois de juin 2018. Ceux et celles qui lisent ce mot régulièrement vont s'apercevoir que je débute toujours par « j'écris ces lignes... ». La raison est bonne. La date de tombée pour l'édition d'automne est le 22 juin et celle pour la traduction est le 8 juin 2018. Tout cela pour une date de livraison dans vos foyers vers la première semaine de septembre, ce qui nous donne trois mois. Ce qui fait souvent que lorsque vous recevez ce mot, plusieurs choses se sont passées sans que je puisse vous les communiquer. Un bon exemple de ceci est l'assemblée nationale annuelle des membres (AAM). Celle-ci se tiendra du 19 au 21 juin 2018 ce qui fait que si je vous en parle, ce ne sera que par l'édition du printemps 2019 vers le début juin.

Puisque je ne peux pas vous parler de l'Assemblée nationale, je le ferai pour celle tenue en avril c'est-à-dire l'assemblée de votre section (AGA). La meilleure nouvelle est certainement le fait que nous avons deux postes au conseil d'administration à pourvoir et nous avons cinq candidats, ce qui est une chose peu commune. Bref, deux nouvelles figures se sont jointes à nous.

Nous avons aussi fait plusieurs modifications à nos règlements. Adoptés en premier lieu par le conseil d'administration, ils doivent être soumis à l'assemblée générale annuelle (AGA) pour ratification par les membres. Voici les changements les plus importants. Une réduction de 13 membres au conseil à 11 membres. Une réduction du mandat des membres du conseil de 3 à 2 ans. L'élimination d'un poste de vice-président ce qui amène le comité exécutif à 4 membres au lieu de cinq. Une clarification quant à la mise en nomination des candidats au poste du conseil. Nous avons enlevé le fait que la personne qui désirait postuler le fasse avec la signature de deux membres et puisque nous avons lors de l'AGA 2017 respecté notre réglementation de ne pas prendre de candidatures lors de l'AGA, nous avons fait cette clarification.

La suite de l'assemblée annuelle est notre session annuelle de planification. Il a été décidé lors de cette session tenue les 7 et 8 mai dernier de ceindre le comité des communications en deux pour former un comité de recrutement indépendant. Je vous encourage à participer à ce recrutement en parlant à vos connaissances de la fonction publique de la GRC ou des forces armées.

Je vous encourage aussi à nous transmettre votre courriel par téléphone (514 381-8824) ou par courriel à info@anrfmontreal.ca. De plus en plus, nous communiquerons avec vous par courriel.

Projet de loi C-27 : Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-27. Cette législation permettrait aux employeurs de compétence fédérale et aux sociétés d'État de modifier les régimes de pension des employés de rentes déterminées à prestations cibles. Le régime à rentes déterminées offre la garantie de verser une rente aux retraités alors que ce n'est pas forcément le cas avec le régime à prestations cibles.

Dans cette perspective, l'Association nationale des retraités fédéraux, de concert avec les syndicats s'est mobilisé contre ce projet de loi dès son dépôt à la Chambre des Communes. L'ANRF a exercé fréquemment des interventions auprès du gouvernement canadien afin de faire valoir à haute voix qu'une promesse doit être respectée, soit de verser les rentes entières qui ont été accumulées au cours des années de service à la fonction publique, dans les forces armées, dans la Gendarmerie royale du Canada ou dans la magistrature fédérale.

Si vous lisez les journaux, si vous avez consulté le site internet de votre association nationale, si vous avez participé aux assemblées générales de votre section, si vous avez accès à d'autres sources d'information, ce sujet continue de susciter de nombreux questionnements qui créent une certaine incertitude parmi les membres. Une des questions primordiales mentionnées par les retraités est de savoir si les rentes versées peuvent devenir vulnérables éventuellement en lien avec ce projet de loi. Pour l'instant, cette option n'est pas considérée, car la Fonction publique fédérale n'est pas directement visée par ce projet de loi. D'ailleurs, en 2015, le premier ministre Trudeau a déclaré que les régimes à prestations déterminées, qui ont déjà été payés par les employeurs et les pensionnés, ne devraient pas être transformés rétroactivement en régimes à prestations cibles.

Comme déjà mentionné, l'ANRF croit aux principes fondamentaux qu'une promesse est une promesse, qu'une entente est une entente. Les personnes qui reçoivent une pension à prestations déterminées ont effectué le travail qu'on leur demandait. Ces personnes ont cotisé au régime de pensions en versant une partie de leur salaire pour payer leur rente de retraite. Ces retraités méritent maintenant de continuer de recevoir ce qui leur a été promis. Si vous désirez obtenir plus d'information sur le projet de loi C-27, nous vous invitons à consulter le site national de l'ANRF.
(Jacques Lambert - Directeur national-Québec)

Notre association vise principalement à défendre les intérêts de nos membres, particulièrement notre fonds de pension. Dans le futur, est-ce que le gouvernement aura la volonté d'ouvrir l'entente qui nous lie ? Nous avons donc intérêt à être un grand groupe pour protéger les acquis. Ainsi, si vous connaissez des gens qui ont travaillé à la fonction publique et qui ne sont pas membres, parlez-leur de notre association et référez-les à info@anrfmontreal.ca ou par téléphone au 514-381-8824. Plus nous serons nombreux, plus notre voix sera considérée.

(Micheline Bétournay – Secrétaire section Montréal)

Activités

PHÉNIX : Un comité de travail se penche actuellement sur ce que pourrait être une façon d'appuyer et de soutenir les membres de notre section touchés par le système Phénix. D'autres informations à venir au cours des prochains mois.

Nous avons participé à la semaine nationale de la fonction publique du Canada au Complexe Guy Favreau du 11 au 14 juin 2018 afin de nous faire connaître et recruter de nouveaux membres.

Nous avons également participé à un symposium sur les conditions des vétérans sous la tutelle de l'Ombudsman des vétérans à St-Jean sur Richelieu, les 18 et 19 juin 2018.

Invitation

CONFÉRENCE sur le thème « gérer ses finances à la retraite »; présentée par un(e) comptable professionnel(le) agréé, délégué(e) par CPA Canada

Le mardi 9 octobre 2018 de 13h30 à 15h30

Lieu : Auberge Royal Versailles, 7200 rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E7

(Près de la station de métro Radisson et stationnement gratuit disponible sur place.)

Les objectifs de la conférence sont : l'importance de bien gérer ses finances à la retraite, comprendre l'art d'établir un budget, savoir comment optimiser ses sources de revenu de retraite et connaître les différentes étapes de la retraite. Cette session d'information est offerte **gratuitement** aux membres de l'ANRF-section de Montréal. Vous devez vous inscrire auprès du secrétariat de l'ANRF en téléphonant au 514-381-8824 ou en transmettant un courriel à l'adresse suivante : info@anrfmontreal.ca

DÎNER DE NOËL – Mercredi le 5 décembre 2018.

Vous êtes tous invités au dîner festif qui se tiendra dans une salle du **RIZZ** situé au 6630 Jarry est St-Léonard www.lerizz.com (Métro Langelier, autobus 33 vers le nord, arrêt Jarry). Le dîner est à 12h00 nous vous demandons d'arriver vers 11h30. Un grand stationnement est disponible à l'arrière.

Une confirmation vous sera envoyée afin de vous indiquer **votre numéro de table** alors si vous désirez être assis avec parents ou amis, prière de nous donner les noms au complet des personnes.

Le prix est de **35\$ par personne, pour les membres et les conjoints membres**. Le prix pour les **non-membres est de 65\$**. Vous pouvez réserver une table de **8 membres, pour 250\$**.

Nous avons un nombre maximal de places de 275 personnes donc hâtez-vous pour réserver (coupon-réponse ici-bas) ou au 514-381-8824).

Voici le menu :

Cocktail : Mousseux (*sans alcool*) – Canapés chauds et Bar C.O.D

Soupe : Crème de poireau **Pâtes** : Risotto aux champignons **Salade** : mixte printanière

Assiette de résistance : escalope de veau, sauce au vin blanc et champignons avec patates boulangères, asperges et carottes au beurre

Dessert : Fruta de Basco **Breuvages** : café, thé, eau et liqueurs douces

Repas poisson (assiette de résistance) : Filet de sole (avec coupon)

Une bouteille de vin sera servie par groupe de quatre personnes ; le vin blanc vous sera servi au verre s'il n'y a pas 4 personnes pour en prendre. Il y aura des prix de présence.

Le repas sera accompagné d'une musique pour vous faire danser ou simplement pour le plaisir.

Faites parvenir votre **coupon-réponse** et votre **chèque** au plus tard le 23 novembre 2018 à: ANRF, 1940 Henri-Bourassa Est, bureau 300, Montréal (Québec) H2B 1S1

Informations : 514-381-8824.

Nom du membre : _____ Numéro de membre : _____

Nom du conjoint : _____ Membre : Oui ___ Non ___

Ci-inclus un chèque : 35\$ (1 membre) ou 70\$ (2 membres)
65\$ (1 non-membre)

Si vous désirez un repas poisson (nombre) : 1 ___ ou 2 ___

S.V.P. confirmer votre adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel: _____

Je désire réserver une table pour 8 membres. Ci-inclus 250\$

Responsable _____ Téléphone _____

Nom du membre Numéro de membre Repas poisson

1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____
6.	_____	_____
7.	_____	_____
8.	_____	_____